2022

RAPPORT ANNUEL

Romans Valence Energies Renouvelables

Société d'Economie Mixte



Rapport du mandataire social

Septembre 2023 Art. 1524-5 du CGCT



Rappel du contexte

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que les élus représentant la communauté d'agglomération, au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Romans Valence Energies Renouvelables (SAEML ROVALER), présentent chaque année, un rapport écrit devant le conseil communautaire, portant sur l'exercice de l'année précédente.

Jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2021, le rapport qui était présenté était le rapport de gestion, tel qu'il avait été adopté par l'Assemblée Générale des actionnaires de la SAEML ROVALER.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, prévoit, qu'à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le rapport transmis comportent des informations complémentaires, dans l'objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du conseil d'administration, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat;
- De s'assurer que la SAEML ROVALER agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Les informations constituant ce rapport sont données sous réserve des éléments identifiés par ROVALER comme relevant du secret des affaires en vertu de l'article L. 151-1 du code de commerce, ainsi que des éléments donnés comme confidentiels par le président du conseil d'administration

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.



Fiche récapitulative

Dénomination de la société	ROMANS VALENCE ENERGIES RENOUVELABLES (ROVALER)		
Forme juridique	Société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration		
Capital social	2 000 000 euros		
N° d'inscription au R.C.S.	529 232 399 / R.C.S. Romans sur Isère		
Date d'inscription au R.C.S.	23/12/2010		
Siège social	1 place Jacques Brel – 26000 VALENCE		
Adresse administrative	1 place Jacques Brel – 26000 VALENCE		
Code NAF	35.11Z (Production d'électricité)		
Objet social	Développement, construction et exploitation de toutes énergies renouvelables et énergies nouvelles.		
	Développement, construction et l'exploitation des installations de stockage d'énergies.		
Président	M. Stéphane COUSIN		
Directeur Général	M. Stéphane COUSIN		
Mandataires de la collectivité au sein du conseil d'administration M. Stéphane COUSIN, Conseiller délégué aux nouvelles én M. Philippe LABADENS, Vice-Président chargé de la tréenergétique M. Olivier ROCHAS, Conseiller communautaire			
Commissaire aux comptes	Cabinet S.O.D.E.C. Impasse Ferdinand Forest – avenue du Vercors 26100 ROMANS SUR ISERE		
Commissaire aux comptes suppléant	CABINET GUIGARD VEYRET 16 Rue Paul-Henri Charles Spaak 26000 Valence		
Nombre de salariés (au 31/12/2022)	1.7 Equivalent Temps Plein		



L'année 2022 en bref

 15 janvier, accueil du grand public sur le site de BIOTEPPES – environ 1000 personnes visitent le chantier des fouilles archéologiques



- o 1er février, Conseil d'administration
- o Février **Prise de participation** dans SAS SOLAIRE LES SABLONS
- o 16 mars, Conseil d'administration
- o 10 juin, Conseil d'administration
- o Juin **Prise de participation** dans SAS DROME ENERGIES DISTRIBUTION
- 11 juillet, démarrage des travaux des ombrières photovoltaïques sur le parking du CTM de Valence



 Juillet, démarrage des travaux de l'unité de méthanisation agricole BIOTPPES



 30 septembre, 1^{ère} pierre du chantier de la station multi-énergies à Bourg de Péage



○ 5 octobre, Inauguration de la centrale photovoltaïque au sol les Sablons à Saint-Paullès-Romans



- o 20 octobre, Assemblée Générale annuelle
- Novembre Prise de participation dans SAS DROME AGRI SOLAIRE
- Décembre Mise en service des ombrières photovoltaïques de Lautagne à Valence



- o 1er décembre, Conseil d'administration
- o 9 décembre, Conseil d'administration



7

Le nombre de sociétés de projets dans lesquelles ROVALER détient une participation 3

Le nombre de prises de participations réalisées en 2022

24

Le nombre de nos centrales photovoltaïques en service fin 2022

- 18 centrales en toiture
 - 2 centrales au sol sur sites dégradés
 - 2 ombrières de parking

10.1 MWc

La puissance cumulée nos centrales photovoltaïques en service fin 2022

3.9 **GWh**

Notre production d'électricité photovoltaïque en **2021**

Soit l'équivalent de la consommation domestique de

1750 foyers ⁽¹⁾

9.3 **GWh**

Notre production d'électricité photovoltaïque en **2022**

Soit l'équivalent de la consommation domestique de

4200 foyers

^{(1) 2228} kWh/foyer/an – hors chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson – source ADEME 2021



Sommaire

Fiche recapitulative	3
L'année 2022 en bref	4
Chiffres clés 2022	5
Présentation	7
Activités	8
Principales activités et opérations de l'année 2022	8
Perspectives de développement pour l'année 2023	12
Situation financière	13
Bilan financier	13
Chiffre d'affaires	13
Prévisions financières pour l'année 2023	14
Etat des filiales	14
Evolutions statutaires effectuées dans l'année	16
Relations contractuelles et financières entre ROVALER et Valence Romans Agglo	17
Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire	17
Garanties d'emprunts de la part de la collectivité actionnaire	17
Avances en compte courant de la part de la collectivité actionnaire	17
Aides	17
Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité	17
Contrôles et gestion des risques	18
Principaux risques et incertitudes	18
Contrôle interne	18
Contrôles externes	18
Bilan de la gouvernance de la Société d'Economie Mixte ROVALER	19
Actionnariat	19
Dirigeants	19
Organisation de la gouvernance	20
Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux	20
Rilan de la gouvernance	20

Crédit photos : Loïc TEYSSIER sauf mention contraire



Présentation

ROVALER est une société anonyme d'économie mixte visant à développer, construire et exploiter toutes les énergies renouvelables et nouvelles sur l'ensemble des communes de Valence Romans Agglo ainsi que les communes des EPCI limitrophes.

Créée en 2010 à l'initiative du Pays de Romans, restructurée et recapitalisée en 2016, à la suite de la fusion des intercommunalités et la création de Valence Romans Agglo, ROVALER met son savoir-faire au service des énergies renouvelables locales.

Ses actionnaires, Valence Romans Agglo, Caisse des Dépôts et Consignations, Compagnie Nationale du Rhône (via sa filiale CN'AIR) et Energie Partagée Investissement, l'ont dotée d'un capital de 2 millions d'euros, lui permettant ainsi de prendre part à des projets significatifs, ayant un impact sur la production locale d'énergies renouvelables.

Le Plan Climat, approuvé en décembre 2017 par Valence Romans Agglo, a fixé parmi ses objectifs principaux, l'augmentation de +200 GWh de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire de l'Agglo, d'ici 2025. Dans ce cadre, pour contribuer à cet objectif, ROVALER développe des partenariats pour porter les études, le financement, la construction et l'exploitation de nouvelles capacités de production, de distribution ou de stockage d'énergie verte.

Par sa capacité d'investissement, tant en fonds propres, qu'en utilisant le levier bancaire, ROVALER se positionne en interlocuteur privilégié et en facilitateur auprès des acteurs locaux (hors particuliers) tels que les propriétaires fonciers, les entreprises industrielles, tertiaires et agricoles ou les communes pour réussir la transition énergétique locale.





Activités

Principales activités et opérations de l'année 2022

Parc photovoltaïque LES SABLONS, ombrières LAUTAGNE et CTM

Ces trois projets, dont le développement était engagé depuis plusieurs années, ont été menés à terme en 2022. Ils sont portés par la société de projets SAS SOLAIRE LES SABLONS, dont le capital est détenu par ROVALER (63%) et CN'AIR (37%).

Le parc photovoltaïque au sol Les Sablons à Saint-Paul-lès-Romans, est construit sur une ancienne carrière et un ancien centre d'enfouissement de déchets. Cette opération a permis de valoriser 7 ha de terrain durablement inexploitable, en le reconvertissant pour produire une électricité 100% renouvelable, tout en incluant un important volet « biodiversité » en collaboration étroite avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

La construction s'est déroulée de septembre 2021 à avril 2022 et après une phase de test, l'installation a été mise en service le 1^{er} juin.

Le parc photovoltaïque Les Sablons a été inauguré le 05 octobre 2022.

CHIFFRES CLES

PARC PHOTOVOLTAÏQUE LES SABLONS

PUISSANCE INSTALLEE

5 MWc

PRODUCTION ANNUELLE

6410 MWh/an

EQUIVALENCE ANNUELLE DE CONSOMMATION ELECTRIQUE

2500 habitants

INVESTISSEMENT

4,1 millions d'euros



Les chantiers de construction des ombrières des stationnements de LAUTAGNE et du Centre Technique Municipal (CTM), à Valence, se sont déroulés de mai à octobre 2022.

Ces deux installations, d'une puissance de 330 kWc chacune, produiront 800 MWh/an environ. L'investissement est de 1,1 millions d'euros.

En plus de produire de l'électricité verte, ces installations procurent aux usagers de ces parcs de stationnement, un ombrage appréciable en saison estivale. Ce sont ainsi 90 et 75 places qui sont abritées, respectivement sur le parking du CTM et en zone d'activités de Lautagne.



La centrale de LAUTAGNE a été mise en service en décembre 2022, celle du CTM en tout début d'année 2023.

Les premiers mois d'exploitation ont permis de constater le bon fonctionnement de ces installations.

Unité de méthanisation agricole BIOTEPPES

Au côté de Michel ROZAND, agriculteur, et de la société TERGREEN, ROVALER est actionnaire (29%) de la société de projet BIOTEPPES qui poursuit le développement et la construction d'unité de méthanisation agricole à Romans sur Isère.

Cette unité permettra la production de 85 m³/h de gaz renouvelable à partir des fumiers, déchets de céréales, de fruits et de légumes non valorisables, d'une dizaine d'exploitations agricoles du territoire. Le gaz produit sera injecté dans le réseau public de distribution géré par GRDF et il sera consommé localement.

Ce projet a obtenu l'ensemble des autorisations, déclaration ICPE et permis de construire, nécessaires à sa réalisation dans le courant de l'année 2018. Ces autorisations ont été contestées par un collectif d'opposants et le projet a été mis en pause le temps que le Tribunal Administratif de Grenoble statue sur le recours.

Ce dernier a rendu un arrêt favorable au projet BIOTEPPES, mais les opposants ont fait appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon, dans le courant de l'année 2021.

Les porteurs du projet, constatant que la régularité des autorisations avait été reconnue en première instance, ont décidé de poursuivre le développement.

Les fouilles archéologiques du site, prescrites par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ont été réalisées entre octobre 2021 et janvier 2022. Elles ont permis de mettre au jour un ensemble de vestiges intéressants, datant du Haut Moyen Age.

Une journée portes ouvertes a été organisée le samedi 15 janvier 2022, avec un accueil du public sur site. Environ 1000 personnes se sont déplacées et l'équipe chargée des fouilles a pu présenter le mobilier archéologique mis au jour.

Pour financer les travaux, alors que les recours étaient toujours devant la Cour Administrative d'Appel, les associés ont décidé de contracter un emprunt relais. Le chantier de construction a ainsi pu débuter durant l'été 2022.

Les terrassements généraux et les premiers travaux de génie-civil ont été réalisés durant le second semestre. Le chantier se poursuivra pendant toute l'année 2023, et la mise en service est prévue en début d'année 2024.





Collaboration au projet SOLARHONA de Compagnie Nationale du Rhône

Compagnie Nationale du Rhône, actionnaire de ROVALER, a lancé le projet SOLARHONA pour développer la production photovoltaïque en partenariat avec les territoires.

Il était donc naturel que ROVALER et SOLARHONA décident de s'associer, pour prospecter et réaliser de nouveaux projets.

Les deux premiers d'entre eux ont été initiés, fin 2021, à la suite d'appels à manifestation d'intérêt, de la ville de Portes-lès-Valence et de la commune de Beauvallon. SOLARHONA et ROVALER ont été choisies pour construire des ombrières photovoltaïques sur les espaces de stationnements du Stade Coullaud (500 kWc) et de l'Espace Robert Freyss (300 kWc).

Durant l'année 2022, ces projets sont entrés en phase développement pour obtenir les permis de construire, les raccordements au réseau électrique et les contrats d'obligation d'achat de l'électricité. Les consultations pour les marchés de travaux, puis les chantiers seront lancés en 2023.

Parallèlement, la prospection de nouveaux projets de type toitures photovoltaïques et ombrières de parking s'est poursuivie, ce qui a permis de sécuriser plusieurs projets pour une puissance d'environ 1MWc.

La constitution de la société commune destinée à porter ces projets est prévue pour le début de l'année 2023.

DROME ENERGIES DISTRIBUTION Stations d'énergies alternatives pour la mobilité

La société DROME ENERGIES DISTRIBUTION a été constituée en octobre 2021, en vue de la construction de trois stations multi-énergies pour la mobilité à Valence, Romans-sur-Isère et Bourg de Péage. Impliquée dès le démarrage du projet, ROVALER est entrée au capital de DROME ENERGIES DISTRIBUTION (34%) en juin 2022, aux cotés de quatre autres partenaires locaux, engagés dans la décarbonation de la mobilité : PRODEVAL, GROUPE CHEVAL, BERTOLAMI et TRANSPORTS JACQUES MARTIN.

L'objectif: offrir une solution opérationnelle sur l'agglomération, pour sortir des carburants fossiles, et permettre la transition vers une mobilité moins polluante. En effet L'utilisation de biogaz pour véhicule (BioGNV), produit par les unités de méthanisation locales, permet de réduire de 80% les émissions de gaz à effet de serre et de 95% les particules fines, par rapport à un véhicule à motorisation diesel.



Ce projet représente un investissement légèrement supérieur à quatre millions d'euros. Il inclut également la mise en place de superchargeurs électriques pour les véhicules électriques.

Au 3^{ème} trimestre 2022, après l'obtention de l'ensemble des autorisations d'urbanisme et d'un financement bancaire, la construction de ces trois stations a débuté.

Leur mise en service est prévue au deuxième trimestre 2023, ce qui permettra notamment d'alimenter les nouvelles bennes de collecte des ordures ménagères déployées dans le cadre du marché passé par l'agglo, qui a imposé l'utilisation de véhicules GNV, pour réduire l'empreinte carbone de la compétence déchets.

Toitures photovoltaïques sur bâtiments agricoles - DROME AGRI SOLAIRE

La société de projets DROME AGRI SOLAIRE, a été constituée en association avec Legendre Energie, en vue de construire des centrales photovoltaïques tout en rénovant des toitures de bâtiments agricoles existants. Il s'agit de retirer les couvertures en fibrociment amiantées et de refaire une toiture neuve en tôle nervurée en acier.

Cette approche permet de développer la production d'énergie renouvelable locale, sans pression excessive sur le foncier agricole, de retirer les éléments contenant de l'amiante, posant des problèmes sanitaires, de les gérer selon les filières de traitement réglementaires et de rénover les bâtiments existants.

La prospection réalisée en 2022 a permis de cibler plusieurs bâtiments, de type poulaillers ou stations de conditionnement de fruits, pour une puissance cumulée d'environ 2 MWc.



Les études de développement ont été engagées, notamment l'audit technique détaillé des charpentes et de leur dimensionnement suffisant pour l'installation des centrales photovoltaïques. Certains bâtiments pourraient être abandonnés, si les réparations ou renforts nécessaires pour supporter une centrale photovoltaïque, s'avèrent trop coûteux pour être pris en charge.

Le projet est développé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme, qui prendra, à terme, une participation dans DROME AGRI SOLAIRE.



Perspectives de développement pour l'année 2023

Durant l'année 2023, ROVALER va poursuivre le développement de ses projets en cours et la prospection de nouvelles opportunités dans les secteurs de la production photovoltaïque et biogaz.

Cependant la conjoncture actuelle d'inflation et surtout de forte hausse des taux d'intérêt fragilise notre modèle de développement en tant que tiers investisseur, rendant nos offres moins attractives que les années précédentes. A contrario, la hausse des coûts d'électricité constitue une opportunité pour développer des propositions compétitives en proposant de l'autoconsommation. Ce modèle, appelé à se développer et se simplifier, reste pour l'instant délicat à mettre en œuvre avec les collectivités territoriales, assujetties au Code de la Commande Publique.

Participation au projet SOLARHONA

La prise de participation par ROVALER à hauteur de 40% du capital d'une société de projet *ad hoc* (SAS ENR1) a été actée et sera réalisée au 2^{ème} trimestre 2023.

Les chantiers des ombrières photovoltaïques du Stade Coullaud (Portes lès Valence) et de l'Espace Robert FREYSS (Beauvallon), seront lancés au 3ème trimestre.

La prospection se poursuivra pour lancer de nouveaux projets :

- En toiture (> 100 kWc soit environ 500 m² de modules photovoltaïques installés)
- En ombrières de parking (> 250 kWc soit au moins 60 places de stationnement)
- Au sol (1 MWc soit environ 2 ha)

DROME AGRI SOLAIRE

En 2023, le développement sera poursuivi pour préciser et valider les caractéristiques techniques des bâtiments sélectionnés.

Une consultation bancaire sera lancée pour obtenir un crédit long terme pour financer la réalisation de la première grappe de centrales photovoltaïques.

Enfin, le capital de DROME AGRI SOLAIRE sera ouvert à la Chambre d'Agriculture de la Drôme, permettant de partager la rentabilité du projet avec le monde agricole.

Les premiers chantiers seront réalisés au 4^{ème} trimestre.

BIOTEPPES

L'année 2023 devrait voir l'extinction des recours contre le projet, la Cour Administrative d'Appel devant statuer d'ici la fin du 1^{er} trimestre. Une poursuite devant le Conseil d'Etat apparaît comme peu probable.

Les travaux de construction devraient s'achever en fin d'année 2023 (décembre). Puis les installations seront démarrées et progressivement montées en charge.

La valorisation du biogaz produit devrait intervenir par injection sur le réseau public de gaz en fin du 1^{er} trimestre 2024.

DROME ENERGIES DISTRIBUTION

La mise en service des trois stations multiénergies (pour leur partie bioGNV) est prévue dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

ROVALER assurera pour le compte de DROME ENERGIES DISTRIBUTION, une prestation de service de suivi administratif durant la phase d'exploitation, qui donnera lieu à une facturation semestrielle.

Les porteurs du projet seront mobilisés pour assurer la communication et la promotion des solutions de mobilités décarbonées.



Situation financière

Bilan financier

Tableau récapitulatif des cinq derniers exercices :

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	200 000	200 000	200 000	200 000	100 000
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	C
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	C
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	C
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	C
2 - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	104 821	58 421	188 528	0	C
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-19 082	-1 129	93 187	-109 511	-77 724
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	C
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	C
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-19 082	-1 129	93 187	-109 511	-77 724
f) Résultat distribué	0	0	0	0	C
3 - RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0	-0	0	-1	-1
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-0	-0	0	-1	-1
c) Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	C
4 - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	1	1	1
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	74 695	66 531	49 022	31 306	2 393
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	25 363	20 610	17 072	10 613	1 187

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par ROVALER est exclusivement constitué par les prestations facturées aux sociétés de projets dans lesquelles elle est partie prenante. ROVALER n'a pas d'autres clients.

Ces prestations sont essentiellement des prestations de service de développement (prospection commerciale, suivi administratif, ingénierie technique, conduite d'opération, suivi de chantiers ...). Elles donnent lieu à l'établissement d'un contrat de gré à gré décrivant les prestations réalisées, la rémunération prévisionnelle et les jalons de facturation.

La facturation de ces prestations ne peut intervenir que relativement tard dans le cycle de développement des projets, une fois l'ensemble des autorisations et le financement bancaire obtenu. Ce rythme de facturation, qui est calqué sur le développement des différents projets, et qui peut être variable d'un projet à l'autre, explique les importantes variations annuelles constatées jusqu'en 2020 :

- Exercices fortement déficitaires, en 2018 et 2019, lorsqu'il n'était pas possible de facturer ;
- Exercice bénéficiaire, en 2020, lorsque les projets avaient atteint leur maturité et que la ou les sociétés de projet étaient en mesure de payer les prestations.

A compter de l'exercice 2021, le bilan comptable intègre les prestations correspondant au travail de développement de projets, en production stockée, réalisée durant l'exercice, non facturable au 31 décembre, mais ayant vocation à aboutir dans les exercices ultérieurs. Ces créances revêtent, à raison de leur non-achèvement à la clôture, le caractère de travaux en cours. Le droit comptable disposant que les travaux en cours doivent être valorisés en prix de revient et non en prix de vente, nous appliquons, outre une décote pour risque de non-aboutissement, une réfaction de 15%.

Prévisions financières pour l'année 2023

Le budget prévisionnel 2023, adopté par le Conseil d'Administration, prévoit un exercice déficitaire (-36.4 k€), caractérisant une activité de prospection de nouveaux projets photovoltaïques (à réaliser dans les sociétés de projets DROME AGRI SOLAIRE et ENR1). En raison de l'incertitude de leur concrétisation, ces prestations de développement ont été intégrées de manière prudente dans les produits prévisionnels 2023.

Par ailleurs, la mise en chantier des projets portés par DROME AGRI SOLAIRE, ENR1 et BIOTEPPES, entrainera une importante consommation des fonds propres de ROVALER en 2023.

De plus, compte tenu de taux d'intérêts défavorables, SOLARHONA et ROVALER ont décidé de préfinancer à 100% les chantiers des ombrières de Portes lès Valence et Beauvallon (ENR1). Les installations, une fois achevées et mises en service (2ème trimestre 2024), devraient pouvoir être refinancées dans de meilleures conditions de taux.

Les fonds propres de ROVALER seront insuffisants pour réaliser ce préfinancement, et cela se traduira par un besoin ponctuel de trésorerie sur environ 6 à 8 mois. Celle-ci sera apportée soit par un crédit relais, soit par un apport en compte courant d'associés.

Les fonds propres de ROVALER seront reconstitués, pour partie, et l'avance de trésorerie remboursée, dès le 2^{ème} trimestre 2024 :

- Par le remboursement d'une part importante (80%) du préfinancement réalisé pour ENR1, lors de la mise en place du financement bancaire long terme et ;
- Par la remontée de dividendes au titre de la participation de ROVALER dans les sociétés de projets SAS SOLAIRE LES SABLONS, SAS SOLAIRE LES GALLES.

En effet, les premiers résultats excédentaires de ces projets, constatés en fin d'exercice 2022, ne pourront pas être distribués en 2023, principalement en raison d'engagements de vérification de ratios financiers sur les deux premiers exercices. Ces résultats ont été placés en réserves et devraient être distribués en 2024, augmentés, le cas échéant, des résultats de l'année 2023.

Etat des filiales

Présentation globale

Compte tenu de leur nature, les projets d'énergies renouvelables, dans lesquels ROVALER est partie prenante, sont, en règle générale, portés par des sociétés dédiées, appelées génériquement « société de projets », dans lesquelles ROVALER détient une partie du capital.

Cela permet notamment :

- De développer et de co-financer les projets avec des partenaires qui peuvent être différents selon les typologies de projet ;
- D'isoler les risques financiers de chaque projet, ceci étant, en règle générale, une exigence de la part des établissements bancaires prêteurs.

ROVALER ne s'interdit cependant pas, à l'avenir, de porter certains projets en propre, sans forcément recourir à la création d'une société de projet dédiée.

Présentation par société

Liste des sociétés dans lesquelles ROVALER détient une participation au 31/12/2022 :

Société	SAS BIOTEPPES	
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée	
N° d'inscription au R.C.S.	751 816 976 / RCS Romans sur Isère	
Activité	Développement et exploitation d'une unité de méthanisation agricole	
Pourcentage de titre détenus	29.00% du capital	
Date de prise de participation	15 mai 2012	
Autres actionnaires (au M. Michel ROZAND (51%)		
31/12/2022)	TER-GREEN (20%)	

Société	SCIC SAS VOISIWATT		
Forme juridique	Société Coopérative d'Intérêt Collectif – Société par Actions Simplifiée, à capital variable		
N° d'inscription au R.C.S.	832 503 510 / RCS Romans sur Isère		
Activité	Production d'énergie renouvelable		
Pourcentage de titre détenus	6.38% du capital		
Date de prise de participation	10 octobre 2017		
Autres actionnaires (au 31/12/2022)	53 sociétaires soit 44 personnes physiques et 9 personnes morales		

Société	SAS SYNEROVAL		
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée		
N° d'inscription au R.C.S.	840 280 663 / RCS Romans sur Isère		
Activité	Production d'énergie renouvelable et d'électricité, développement, maîtrise d'ouvrage, construction et exploitation de toute centrale photovoltaïque		
Pourcentage de titre détenus	45.00% du capital		
Date de prise de participation	8 juin 2018		
Autres actionnaires (au 31/12/2022)	AMARENCO (55 %)		

Société	SAS SOLAIRE LES GALLES	
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée	
N° d'inscription au R.C.S.	823 882 501 / RCS Grenoble	
Activité	Construction et exploitation de centrale photovoltaïque	
Pourcentage de titre détenus	41.80% du capital	
Date de prise de participation	13 décembre 2019	
Autres actionnaires (au SAS G.E.G. Energies Nouvelles et Renouvelables (43.3%)		
31/12/2022)	SILABE (14.9%)	

Société	SAS SOLAIRE LES SABLONS			
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée			
N° d'inscription au R.C.S.	831 291 760 / RCS LYON			
Activité	Production, exploitation, distribution, fourniture, vente d'énergie et			
	développement de tout projet en matière d'énergie			
Pourcentage de titre détenus	63% du capital			
Date de prise de participation	11 février 2022			
Autres actionnaires (au	CN'AIR (37%)			
31/12/2022)				

Société	SAS DROME ENERGIES DISTRIBUTION		
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée		
N° d'inscription au R.C.S.	B 904 874 922 / RCS Romans sur Isère		
Activité	Achat, construction, exploitation, développement et entretien de station		
	de distribution de toute énergie liée à la mobilité		
Pourcentage de titre détenus	34% du capital		
Date de prise de participation	13 juin 2022		
Autres actionnaires (au	ARION (groupe CHEVAL) (25%)		
31/12/2022)	PRODEVAL (16%)		
	TRANSPORTS J. MARTIN (15%)		
	TRAVEL MOVE (groupe BERTOLAMI) (10%)		

Société	SAS DROME AGRI SOLAIRE		
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée		
N° d'inscription au R.C.S.	911 082 402 / RCS RENNES		
Activité	Toutes opération se rapportant à la production d'énergies renouvelables ; L'acquisition, la vente, l'exploitation, la gestion, le développement et la construction de toutes centrales de production d'énergie et notamment de toutes centrales solaires.		
Pourcentage de titre détenus	49% du capital		
Date de prise de participation	18 novembre 2022		
Autres actionnaires (au 31/12/2022)	LEGENDRE ENERGIE (51%)		

Evolutions statutaires effectuées dans l'année

Aucune modification des statuts de ROVALER n'est intervenue durant l'année 2022.



Relations contractuelles et financières entre ROVALER et Valence Romans Agglo

Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire

Liste des contrats conclus directement entre Valence Romans Agglo et ROVALER:

- Bail de sous location de bureaux, situés 1 rue Roland Moreno 26300 ALIXAN
- Convention d'adhésion au service commun du système d'information

Liste des contrats conclus entre Valence Romans Agglo et une société dans laquelle ROVALER détient une participation

- Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public : toiture du multi accueil Cité Mômes Av. Tony Garnier, 26500 Bourg-lès-Valence (SAS SYNEROVAL)
- Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public : toiture de la piscine Jean Pommier
 40 Av. Georges Clémenceau, 26000 Valence (SAS SYNEROVAL)
- Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public : Stationnements contre allée nord Avenue des Langories, 26000 Valence (SAS SOLAIRE LES SABLONS)

Garanties d'emprunts de la part de la collectivité actionnaire

Valence Romans Agglo n'a accordé aucune garantie d'emprunt à ROVALER.

Avances en compte courant de la part de la collectivité actionnaire

Valence Romans Agglo n'a réalisé aucune avance en compte courant d'associé à ROVALER.

Aides

Aucune

Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

A ce jour, ROVALER n'a pas distribué de dividende à ses actionnaires.



Contrôles et gestion des risques

Principaux risques et incertitudes

D'une manière générale, en raison du portage des projets dans des sociétés dédiées (SPV), les risques inhérents à chacun d'entre eux sont isolés au niveau de ces structures. Les financements bancaires long terme mis en place sont dits *sans recours* et les suretés et garanties prises par le prêteur sont limitées aux actifs et contrats de la société dédiée portant le projet.

Par ailleurs, la totalité des projets de production d'énergies renouvelables (production photovoltaïque, production biométhane) réalisés par ROVALER et ses associées au sein des SPV, bénéficient de contrat d'obligation d'achat long terme (15 ans pour le biométhane, 20 ans pour le photovoltaïque) à tarifs garantis et actualisables annuellement.

Ces contrats d'obligation d'achat confèrent aux projets en question, un niveau de sureté important, avec un chiffre d'affaires sécurisé et stable, dont les variations annuelles sont limitées aux seuls aléas de la météo (photovoltaïque) et de l'exploitation-maintenance.

Seul le projet de distribution de BioGNV porté par DROME ENERGIE DISTRIBUTION, est plus directement exposé car il repose sur une relation « classique » clients / fournisseurs, sans mécanisme de « revenu garanti ».

Contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, la Direction Générale et le directeur opérationnel de la société.

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates déterminées par la Direction Générale :

- Les données comptables et budgétaires sont examinées et analysées avec l'expert-comptable. Un audit légal est exercé par le Commissaire aux Comptes.
- Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec la Direction Générale et le directeur opérationnel de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques autant que de besoin.

Les programmes d'investissements sont définis avec ces responsables et validés par le Comité Technique d'Engagement et *in fine* par le Conseil d'Administration.

Contrôles externes

ROVALER n'a pas fait l'objet de contrôle externe en 2022, hormis celui du commissaire aux comptes de la société.



Bilan de la gouvernance de la Société d'Economie Mixte ROVALER

Actionnariat

Au 31/12/2022, le capital de ROVALER est de 2 millions d'euros, entièrement libéré, et est réparti comme suit :

Actionnaire	Montant en euros	Nombre d'actions	%
VALENCE ROMANS AGGLO	1 010 000	101 000	50.50 %
CN'AIR	489 020	48 902	24.45 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	489 020	48 902	24.45 %
ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT	11 960	1 196	0.60 %
TOTAL	2 000 000	200 000	100.00 %

Dirigeants

Au 31/12/2022, les dirigeants de ROVALER sont :

Actionnaire	Conseil d'Administration	Assemblée Générale	Date de nomination	Fin de mandat
	Représentants et fonction exercée	Représentant	nomination	manuat
VALENCE ROMANS AGGLO	M. Stéphane COUSIN Président	M. Stéphane COUSIN	11/09/2020 (Décision du Pdt de VRA n°2020-D497)	AG validant les comptes clos le 31/12/2025
	M. Philippe LABADENS Administrateur		11/09/2020 (Décision du Pdt de VRA n°2020-D497)	AG validant les comptes clos le 31/12/2025
	M. Olivier ROCHAS Administrateur		11/09/2020 (Décision du Pdt de VRA n°2020-D497)	AG validant les comptes clos le 31/12/2025
CN'AIR	Mme Maëlle VANDERKAM Administratrice	Mme Maëlle VANDERKAM	15/07/2021 (Courrier de nomination)	AG validant les comptes clos le 31/12/2025
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	M. Hubert ROCHE Administrateur	M. Hubert ROCHE	18/10/2019 (Courrier de nomination)	AG validant les comptes clos le 31/12/2025
ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT	Mme Florence MARTIN Censeur	Mme Florence MARTIN	26/10/2022 (Décision de renouvellement AGO 2022)	AG validant les comptes clos le 31/12/2024

Evénement survenu postérieurement à la clôture de l'exercice : remplacement de Mme Maëlle VANDERKAM par M. Youann LEVEL, par courrier de désignation en date du 23/05/2023.

Organisation de la gouvernance

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence Monsieur Stéphane COUSIN, Président du Conseil d'administration, assume sous sa responsabilité la Direction Générale de SAEML ROVALER (délibération du Conseil d'Administration du 29 septembre 2020).

Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Les administrateurs ne reçoivent ni rémunération, ni de jetons de présence.

Les statuts de ROVALER prévoient que Président Directeur Général n'est pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions. Le Président Directeur Général est remboursé de ses frais de déplacement, sur présentation de justificatifs, dans la limite du montant inscrit au budget prévisionnel de chaque exercice (délibération du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2021).

Bilan de la gouvernance

Réunions du conseil d'administration

Durant l'année 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises.

Date	Taux de présence	Principales décisions
01/02/2022 Visio- conférence	100 % 2 pouvoirs	 SAS SOLAIRE LES SABLONS - Prise de participation SAS SOLAIRE LES SABLONS - Validation du financement bancaire long terme
16/03/2022 Présentiel	100 % 1 pouvoir	 Approbation du budget prévisionnel 2022 Présentation de l'avancement des projets et des perspectives de développement
10/06/2022 Visio- conférence	100 % 0 pouvoir	 Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 Arrêté des comptes sociaux et établissement du Rapport de Gestion Convocation de l'assemblée générale ordinaire SAS DROME ENERGIES DISTRIBUTION - Prise de participation SAS DROME AGRI SOLAIRE - Prise de participation
01/12/2022 Visio- conférence	100 % 0 pouvoir	 SAS BIOTEPPES – Validation de deux emprunts obligataires relais SAS BIOTEPPES - Autorisation de la conclusion d'une promesse d'achat par TER'GREEN concernant les titres détenus par ROVALER
09/12/2022 Visio- conférence	100 % 0 pouvoir	- SAS BIOTEPPES – Décision de ne pas donner suite à la promesse d'achat par TER'GREEN

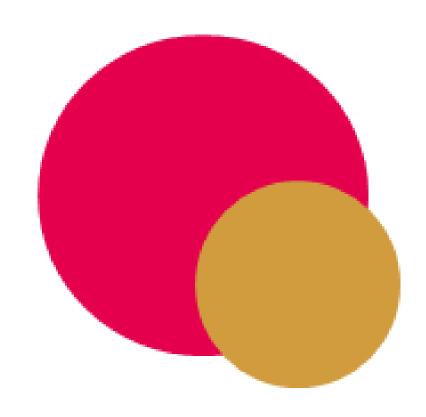
Assemblé générale annuelle ordinaire

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue, en visio-conférence, le 26 octobre 2022.

Une prorogation de la date limite avait été obtenue auprès Président du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère en raison de la transmission tardive des bilans de certaines sociétés de projets dans lesquelles ROVALER détient une participation.

Tous les actionnaires étaient présents et l'assemblée générale a approuvé les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021.

L'assemblée générale a également renouvelé, à l'unanimité, le mandat de censeur de Mme Florence MARTIN représentant ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT.



ROVALER

1, place Jacques Brel 26000 Valence

accueil@rovaler.fr

